

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

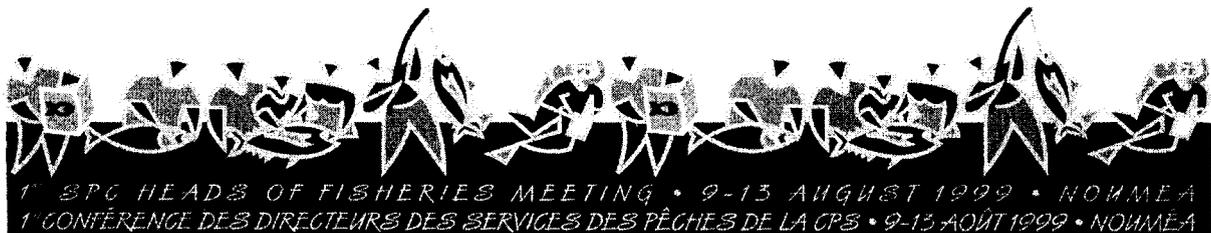
1^{ère} Conférence des directeurs des services des pêches de la CPS
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 9-13 Août 1999)

Document de référence 2

Original: Anglais

Tour d'horizon du programme Pêche côtière

Division des Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie



TOUR D'HORIZON DU PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE

Dotation en personnel

Le programme Pêche côtière de la CPS compte actuellement onze cadres professionnels et quatre agents de soutien (se référer à la pièce jointe A sur laquelle figure une liste des effectifs actuels et à l'adresse électronique suivante : <http://www.spc.org.nc/coastfish/staff/index.htm> pour les mises à jour futures).

Objectif général

L'objectif général du programme Pêche côtière tel que défini dans l'énoncé de sa raison d'être est le suivant :

Assurer, dans la région, un service de soutien qui aide les Océaniens à déterminer la situation de la pêche artisanale et des ressources aquatiques dans les eaux des îles du Pacifique et à optimiser leur valeur économique et sociale à long terme.

Le terme "côtière", dans "programme Pêche côtière", a un sens qui se rapproche plus de l'expression "État côtier" telle qu'elle est utilisée dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, que du terme "littoral". Comme le programme est très axé sur l'aspect pratique du développement, il s'est tourné de plus en plus vers la promotion d'une des rares ressources halieutiques pour laquelle il reste envisageable d'intensifier l'exploitation sans en menacer la pérennité : le thon. Et ceci crée parfois une confusion parmi ceux qui s'attendent à ce que ce programme, de par son nom, se limite exclusivement à la pêche en milieu récifal et à la pêche lagunaire.

Financement

Les crédits alloués au programme proviennent de plusieurs sources.

Traditionnellement, quatre des cinq États "métropolitains" membres de la CPS assurent la majeure partie de l'aide financière nécessaire, qui peut être classée par "grands thèmes", comme suit :

- AusAID : appui aux programmes de la CPS dans le domaine du développement de la pêche;
- NZODA : formation à la pêche;
- France : information halieutique;
- Royaume-Uni (autrefois; dans le cadre de l'UE, en principe, à l'avenir) : évaluation et gestion des ressources côtières.

Dans une certaine mesure, ces catégories ne sont pas figées et d'autres sources fournissent un complément d'aide non négligeable, en particulier Taiwan et le Commonwealth.

Si le Programme des Nations unies pour le développement et l'Agence canadienne de développement international ont été autrefois les principaux bailleurs de fonds du programme Pêche côtière de la CPS, on s'attend à ce qu'à l'avenir, l'Union européenne prenne le relais.

Deux postes de cadre professionnel sont financés par des ressources ordinaires de la CPS (dérivées pour l'essentiel des contributions statutaires des États et territoires membres de la CPS) dans le domaine qui a longtemps été considéré comme la priorité absolue dans le cadre de l'aide régionale aux États et territoires membres : l'aide pratique fournie aux Océaniens pour la création de sociétés de pêche qui opèrent à l'extérieur du récif.

L'enveloppe financière totale accordée au programme Pêche côtière, à l'exclusion du soutien en nature du reste de la CPS, est de l'ordre de 1 520 000 UCOM (1 324 000 au titre des ressources non statutaires + 195 000 au titre des ressources ordinaires) pour 1999, et selon toute attente, elle devrait être de 2 355 000 UCOM (2 157 000 au titre des ressources non statutaires + 199 000 au titre des ressources ordinaires) pour l'exercice 2000, afin de tenir compte du lancement de quelques projets importants.

Le budget du programme est présenté à la session annuelle du Comité des représentants des gouvernements et administrations de la CPS (CRGA) qui, cette année, se réunira en décembre à Tahiti, et les documents afférents au budget seront prochainement distribués aux États et territoires membres de l'organisation.

Relations

Le programme Pêche côtière s'est développé en comblant les lacunes relevées dans le soutien régional apporté au secteur des pêches des îles du Pacifique. Parfois, on le définit par ce qu'il **ne fait pas**, car d'autres programmes régionaux mènent déjà cette action ou sont devenus capables de la conduire. Par exemple, le programme Pêche côtière n'intervient pas (ou ne joue pas un rôle prépondérant) dans les domaines suivants :

- évaluation des stocks de thonidés et recherche dans ce domaine (programme Pêche hauturière)
- gestion et politique internationales en matière de pêche thonière (Agence des pêches du Forum)
- conservation de la biodiversité marine (Programme régional océanien de l'environnement)
- enseignement supérieur des sciences de la mer (Université du Pacifique Sud)
- cartographie des eaux peu profondes (Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées)
- aide aux pays pour la mise en œuvre d'accords internationaux sur la pêche (FAO)
- recherche dans le domaine de l'aquaculture (Centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM)
- politique et planification intégrées des zones côtières (PROE)
- changements climatiques et protection des ressources côtières (SOPAC et PROE)

En revanche, les domaines d'intervention du programme Pêche côtière figurent dans la section suivante.

Composantes du programme

Pendant la plus grande partie des années 80, le programme Pêche côtière a été organisé en fonction de projets spécifiques, financés par des bailleurs de fonds—ce qui a facilité la communication de rapports et la spécificité des objectifs, mais n'a pas assuré une cohésion et une collaboration à plus long terme entre les différentes sections du programme. À l'époque où ils exerçaient les fonctions de coordonnateur du département des Pêches et de coordonnateur du programme Pêche côtière de la CPS, respectivement, Barney Smith et Garry Preston avaient mis au point une structure plus logique et, pendant les années 90, le programme a été organisé en sections ayant chacune un ensemble d'objectifs et d'activités à réaliser. Chacune d'entre elles peut obtenir un soutien auprès de diverses sources, à la condition que ces dernières soient dans l'ensemble d'accord avec les objectifs de la section.

Il est généralement possible d'affiner les objectifs et les plans des sections pendant la période annuelle de planification du budget, mais aussi après une évaluation des sections ou du programme, après formulation d'un nouveau projet important financé par un bailleur ou à la suite de réactions directes des États ou territoires membres lors d'occasions telles que celle-ci.

Les participants trouveront ci-après des résumés de l'action conduite par chaque section. Différents documents la développant, leurs activités sont également présentées.

Section Techniques de pêche

Objectif : Concourir au développement durable des ressources halieutiques des îles du Pacifique et coordonner les activités menées en la matière en fournissant des conseils techniques et une aide pratique aux Océanien en vue de l'amélioration de pratiques de pêche viables à long terme, aux plans commercial et environnemental.

- **Activités :**

1. Proposer, dans le cadre de missions et/ou de séminaires sur place, à des États ou territoires, une assistance technique axée sur des programmes de travail spécifiques dans les domaines suivants : formation aux techniques de pêche thonière (en particulier à la palangre), de navigation et de matelotage, manipulation, transformation et mise sous glace du poisson, entretien des engins et des machines des bateaux, études de site, fabrication et mouillage de DCP, et pêche expérimentale.
2. Établir des rapports de mission (un par mission) à diffuser dans l'ensemble de la région.
3. Fournir des avis et des informations sur les besoins de développement prioritaires et les fournisseurs de matériels et de pièces d'accastillage de DCP, les procédures de fabrication et de mouillage de DCP, les paramètres appropriés que doivent respecter les bateaux de pêche pour différentes applications, les autres méthodes de valorisation des produits du thon et des espèces voisines, les engins et les techniques de pêche des lutjanidés profonds et le potentiel de la pêche sportive.
4. Publier des manuels techniques sur du matériel et des techniques de pêche spécifiques ou des pratiques de manipulation du poisson, selon la disponibilité de financements ou des agents compétents.
5. Fournir un concours et un soutien techniques *in situ* à d'autres composantes de la division des Ressources marines de la CPS et à d'autres projets menés en collaboration avec d'autres organisations régionales, en particulier avec l'Agence des pêches du Forum.

Section Valorisation des produits de la pêche

Objectif : Aider les entreprises océaniques à améliorer tous les aspects de l'exploitation des ressources biologiques marines, entre le moment suivant immédiatement leur capture et celui de leur vente ou de leur utilisation par des conseils, une formation et des informations pratiques. (Cette aide pourrait inclure la manipulation des produits de la pêche, afin de préserver leur état de fraîcheur, des techniques de transformation appropriées, le développement de produits, les normes de qualité, l'évaluation des risques liés à la santé et la distribution d'informations commerciales spécifiques mais non pas l'élaboration d'une politique commerciale, l'enseignement supérieur ou l'économie régionale de la pêche qui relèvent déjà du mandat d'autres organisations.)

- **Activités :**

1. Mobiliser des financements pour le poste de conseiller pour la valorisation des produits de la pêche et recruter un titulaire.
2. Continuer d'assurer, dans la région, des conseils et une assistance élémentaires en matière de valorisation des produits de la pêche en gérant des missions d'experts chaque fois que des financements sont disponibles.

NB : À l'heure actuelle, le poste de conseiller pour la valorisation des produits de la pêche ne bénéficie d'aucun financement, et les services élémentaires en matière de valorisation des produits de la pêche sont conjointement assurés par plusieurs autres sections et par la direction de la division. La capacité accrue de l'USP dans ce domaine, dans le cadre du deuxième programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud, devrait également être prise en ligne de compte.

Section Formation

Objectif : Définir les besoins et promouvoir une formation pratique des Océaniques intervenant dans tous les domaines de l'exploitation des ressources marines, qu'ils soient issus des secteurs public ou privé, et en particulier promouvoir des possibilités d'entreprendre durablement des activités rémunératrices.

Activités :

1. Maintenir le réseau de spécialistes de la formation à la pêche et mettre en forme le bulletin y relatif.
2. Actualiser, chaque année, le *Catalogue de la formation halieutique*.
3. Fournir aux États et territoires membres les supports pédagogiques pour leur programme de formation à la pêche.
4. Aider les services des pêches des États et territoires membres de la CPS à élaborer des programmes de formation dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.
5. Organiser un cours régional de formation destiné aux équipages de bateaux de pêche.
6. Dispenser une formation technique à des ressortissants océaniques dans le cadre du stage CPS/Nelson Polytechnic.
7. Poursuivre la mise au point et la diffusion d'articles utilisés dans les campagnes de sensibilisation à la sécurité en mer à l'intention des équipages des bateaux de pêche.
8. Concourir à l'organisation de cours sanctionnés par le certificat océanique de marin-pêcheur et des stages de préparation à la sécurité en mer.
9. Contribuer à l'organisation d'ateliers nationaux sur des aspects de la pêche.
10. Proposer une formation en détachement destinée aux agents des services des pêches océaniques, en collaboration avec la section Information.
11. Organiser, à l'échelon national, une formation consacrée à la manipulation et à la classification du thon de qualité *sashimi*.
12. Fournir un concours et un soutien techniques à d'autres composantes de la division des Ressources marines de la CPS et à des projets menés en collaboration avec d'autres organisations régionales.

Section Information

Objectif : Répondre aux besoins d'information des départements océaniques des ressources marines, d'autres sections de la CPS et d'autres établissements ou personnes associés à l'étude ou à la gestion des activités de pêche dans la région en leur fournissant, en temps opportun, des condensés d'informations appropriés et en leur facilitant l'accès à l'information principale, soit sur support papier, soit par des moyens électroniques.

Il convient de noter que, même si elle est classée ici dans le programme Pêche côtière à des fins budgétaires, la section Information offre désormais, au besoin, ses services au programme Pêche hauturière.

• Activités :

1. Assurer la mise en forme et la publication de la *Lettre d'information sur les pêches* de la CPS.
2. Coordonner la publication de bulletins de réseaux de spécialistes actuels et de ceux qui pourraient venir s'y ajouter (suivant les recommandations de la Conférence technique régionale sur les pêches).
3. Actualiser et publier le *Répertoire des pêches*.
4. Publier les rapports techniques et les documents des autres sections de la division des Ressources marines.

5. Compiler des bibliographies spécialisées, des études thématiques et des dossiers d'information, selon les besoins.
6. Coordonner un service de consultation et d'information qui réponde avec dynamisme aux questions émanant des agents des États et territoires membres de la CPS et relevant de domaines techniques.
7. Sur demande, fournir une assistance technique aux services des pêches nationaux et territoriaux qui envisagent de créer un centre d'information ou de documentation.
8. Mettre au point une section "Bibliothèque électronique" sur le serveur du programme Pêches de la CPS sur Internet.
10. Proposer des possibilités de formation en détachement.

Section Évaluation et gestion des ressources récifales

Objectif : Offrir aux directeurs des services des pêches des États et territoires océaniques des informations sur l'état des stocks, les niveaux et les perspectives d'exploitation des ressources littorales placées sous son autorité, et recommander l'élaboration et l'application de mesures appropriées de gestion de la pêche ou de l'écosystème et y contribuer.

• **Activités :**

1. Aider les services des pêches des États et territoires membres de la CPS à entreprendre des évaluations des ressources halieutiques en milieu récifal.
2. Aider les services des pêches des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique à mettre au point des mesures de gestion des ressources en milieu récifal.
3. Concourir à la mise en place par les pays de centres d'information sur la biodiversité halieutique et assumer les fonctions de pôle régional du réseau *FishBase*.
4. Coordonner la mise en œuvre du Projet régional océanique d'évaluation comparative des ressources récifales (SPRCARF) qui devrait être financé par l'Union européenne s'il était approuvé.
5. Assurer l'accès aux données sur l'exploitation des ressources côtières (en particulier des invertébrés) et dresser un bilan de l'état de ses ressources dans la région.
6. Tout au long de l'année, s'efforcer de répondre aux demandes de conseils présentées par les services des pêches des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique sur l'évaluation et la gestion des ressources et coordonner les échanges entre les chercheurs de la région Océanie et d'ailleurs.
7. Proposer des possibilités de stages en détachement à des chercheurs océaniques spécialisés dans la pêche en milieu récifal.
8. Fournir un soutien technique à d'autres composantes de la division des Ressources marines et à d'autres projets menés en collaboration avec d'autres organisations régionales.

Section Pêche en milieu communautaire

Objectif : Aider les communautés pratiquant la pêche côtière, en particulier les femmes, à participer effectivement aux activités nationales de gestion et de développement de la pêche et à en tirer profit.

- **Activités :**

1. Sur la base d'actions menées sur le terrain, publier des rapports d'évaluation sur les rôles joués par les hommes et les femmes et sur les options de développement qu'ils/elles choisissent parmi les activités de pêche de subsistance et de pêche artisanale.
2. En collaboration avec la section Évaluation de la ressource, aider les États et territoires membres à mettre au point des mesures de gestion des ressources récifales.
3. Réaliser des études d'analyse du rôle des hommes et des femmes dans l'industrie thonière comme point de départ des plans nationaux de gestion de la ressource en thonidés.
4. Mettre en œuvre, à l'échelon national et régional, des activités de formation ciblant les intervenants dans la pêche de subsistance et dans la pêche artisanale.
5. Publier et diffuser des supports pédagogiques, en particulier le bulletin du réseau de spécialistes de la section, des manuels de formation et des vidéocassettes.
6. Fournir un soutien technique aux autres programmes de la CPS et à d'autres organisations régionales telles que le programme de valorisation des produits de la pêche de l'USP, l'Agence des pêches du Forum et le Secrétariat général du Forum.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE

Direction du programme

Coordonnateur du programme Pêche côtière : poste suspendu en 1995; en attente de financement. Fonctions essentielles exercées par le directeur de la division des Ressources marines et par d'autres agents, selon les possibilités.

Section Information

Conseiller en information halieutique : Jean-Paul Gaudechoux

Spécialiste de l'information halieutique : Aymeric Desurmont

Auxiliaire-stagiaire (information/formation halieutiques) : vacance de poste à publier

Adjointe administrative (information) : Erina Avazeri

Section Évaluation et gestion des ressources récifales

Conseiller pour la gestion des ressources récifales : Pierre Labrosse

Chargé de recherche en halieutique côtière : poste suspendu en 1997; en attente de financement.
Financement attendu pour l'an 2000

Auxiliaire-stagiaire en gestion de la pêche en milieu récifal : Being Yeeting (Kiribati)

Adjoint administratif (évaluation de la ressource) : poste suspendu en 1997; en attente de financement.
Financement attendu pour l'an 2000

Section Valorisation des produits de la pêche

Conseiller pour la valorisation des produits de la pêche : poste suspendu en 1998; en attente de financement

Section Formation

Conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques : Michel Blanc

Spécialiste de la formation à la pêche : Teriihauroa Luciani

Adjointe administrative (formation halieutique) : Christine Briffa

Section Pêche en milieu communautaire

Conseillère pour la pêche en milieu communautaire : Patricia Tuara

Chargée de la pêche en milieu communautaire : Lyn Lambeth

Adjointe administrative (pêche en milieu communautaire) : Marie-Thérèse Bui

Section Techniques de pêche

Conseiller pour le développement de la pêche côtière : Lindsay Chapman

Spécialiste du développement de la pêche : poste suspendu en 1997; en attente de financement

Maître de pêche : Steve Beverly

Maître de pêche : William Sokimi

Auxiliaire-stagiaire océanien : poste suspendu en 1999; en attente de financement

Adjointe administrative (techniques de pêche) : Marie-Ange Roberts